

Bientôt réédité

# HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

« J'ai éprouvé plus d'une fois la grande obligeance de divers érudits lorrains »

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte près de 2 400 titres à ce jour. « Cette étude comprend deux parties, écrit l'auteur dans son avant-propos. Dans la première est exposée l'histoire proprement dite de Chaligny, de ses seigneurs et de son comté. La seconde est consacrée à l'organisation civile et ecclésiastique de la seigneurie. L'une et l'autre partie s'arrêtent à l'époque de la Révolution française. Au cours de mon travail, j'ai éprouvé plus d'une fois la grande obligeance de divers érudits lorrains : je prie tous ceux qui m'ont secondé d'agréer l'ex-

## Ses seigneurs, son comté

*Les grandes maisons de Joinville, de Neufchâtel et de Mercœur régnèrent sur la seigneurie*

par **P. FOURNIER**

La ville de Chaligny, située dans le département de Meurthe-et-Moselle, qui faisait partie de la principauté temporelle des évêques de Metz au moment elle entra dans l'histoire (XI<sup>e</sup> siècle) et qui fut ensuite inféodée aux comtes de Vaudémont comme poste avancé (*Promontorium Chalineti*, charte du XII<sup>e</sup> siècle), avait sans doute des origines plus anciennes : d'Arbois de Jubainville voit, en effet, dans le nom de « Chaligny » un gentilice romain (*Gentilice Calinius*) qui désignait vraisemblablement « l'un de ces grands domai-

nes si fréquents en Gaule ». On sait que les rives de la Moselle reçurent « l'empreinte de la civilisation de l'Empire » et l'on découvrit, par ailleurs, au-dessus de Chaligny des objets encore plus anciens : une hache polie dans une galerie abandonnée de la mine du Val-de-Fer et un groupe de *tumuli* dans cette partie de la forêt de Baye toute proche de Maron et de Chaligny. Ce furent les grandes maisons de Joinville (1347-1413), de Neufchâtel (1413-1559) et de Mercœur (1559-1610) qui régnèrent sur la seigneurie avant (et après) l'érection du comté de Chaligny (1563), le pays perdant son autonomie au profit de la province de Lorraine qui, elle-même, « suit les destinées de la France ».



pression de ma vive gratitude. Je dois des remerciements particuliers à M. Ch. Guyot, directeur de l'École nationale des eaux et forêts, qui a bien voulu présenter mon œuvre à la Société d'archéologie lorraine ; j'en dois aussi à la Société qui l'a gracieusement accueillie, à son secrétaire, M. L. Germain de Maily, à M. Pfister, professeur d'histoire à l'Université de Nancy, à M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, à M. Favier, conservateur de Bibliothèque publique de Nancy et à M. André Lesort, archiviste de la Meuse. »

## Les Neufchâtel luttèrent aux côtés des Bourguignons contre les Armagnacs

La première partie de cette monographie, très dense, de Paul Fournier est divisée en cinq chapitres : dans le premier, l'auteur évoque la souveraineté de l'évêque de Metz, avec l'inféodation de cette terre aux comtes de Vaudémont (importance stratégique, libéralités des Vaudémont envers les églises) et la cession de la suzeraineté de Chaligny au duc de Lorraine (1346). Le deuxième est l'histoire de la seigneurie sous les Joinville : siège de Chaligny en juin 1363 par les Lorrains et les Barrois, embarras financiers de Henri de Joinville-Vaudémont. Le troisième chapitre, qui couvre une longue période (1413-1559), secouée de violences guerrières, est le règne des Neufchâtel qui luttent aux côtés des Bourguignons contre les Armagnacs, prennent part à la guerre de succession de Lorraine (prise de la forteresse de Chaligny par les partisans de René d'Anjou, vicissitudes jusqu'à la bataille de Nancy...), mais ils perdent, au bénéfice des Thierstein, la terre de Chaligny qui est vendue à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont en 1559. Dans les chapitres IV et V, l'auteur fait revivre la période des Mercœur (1559-1610, érection de Chaligny en comté, 1563), puis le comté précisément, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La seconde partie, tout aussi importante, est consacrée aux institutions civiles et religieuses du comté : les seigneuries de Chaligny, Pont-Saint-Vincent et Lorey, exploitation et gouvernement (...); puis le prieuré de Saint-Vincent, les paroisses de Chaligny, Chavigny et Messein, Maron et Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent et Lorey.

UNE COLLECTION  
UNIQUE EN FRANCE  
DE 2397 TITRES

28 TITRES SUR LA  
MEURTHE-ET-MOSELLE

Renseignements au  
03 23 20 32 19

# CHALIGNY. SES SEIGNEURS, SON COMTÉ

**R**ien de plus éclairant, pour les amoureux du passé, que cet ouvrage consacré à Chaligny, qui apparaît, à travers le destin de sa seigneurie et de son comté, à la fois comme une épopée locale, souvent terrible et guerrière, et comme le recensement détaillé d'institutions civiles et religieuses, qui procèdent du pouvoir seigneurial, mais aussi de l'Église, « si étroitement mêlée à la vie de tous », de la coutume, « seule source législative en matière de droit privé », des communautés d'habitants et du suzerain, le duc de Lorraine, qui parvint, peu à peu, à acquérir, puis à supprimer le comté (1751). Ce double volet du panorama historique de Chaligny, que l'auteur a voulu complet, nous montre avec la même précision le bruit et la fureur de ces époques (XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> siècles), au cours desquelles la misère et la ruine, nées de la guerre, alternèrent avec la prospérité, et les mille et un détails de l'administration du comté qui perdit son autonomie et son originalité au moment même où le pays avait réussi à se reconstruire, paradoxe majeur de son histoire. Connaître réellement les événements qui ont fait de la terre de Chaligny, au fil des siècles, ce qu'elle est devenue aujourd'hui, c'est donc, en premier lieu, remonter le cours du temps jusqu'aux époques anciennes : d'abord celle d'une villa romaine dont le gentilice était *Calinius*, suivie d'une période obscure qui s'acheva avec la création de la paroisse, soumise à l'évêché de Metz (document du XI<sup>e</sup> siècle), puis aux Vaudémont, jusqu'à ce que sa suzeraineté fût offerte au duc de Lorraine (1346). Les violences guerrières commencèrent peu après (conflit entre Henri de Joinville et les ducs de Bar et de Lorraine et siège de Chaligny) ; elles se poursuivirent sous le règne des Neufchâtel (1413-1559, pillages répétés de la terre, prise de la forteresse) et au XVII<sup>e</sup> siècle (invasions par les armées française, allemande, hongroise, suédoise...)... Mais l'histoire de cette terre, ce fut aussi la réunion des seigneuries de Chaligny, Pont-Saint-Vincent et Lorey, l'état des lieux du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exploitation et le gouvernement du comté, l'organisation de la paroisse...

**Réédition du livre intitulé *Chaligny. Ses seigneurs, son comté*, paru en 1903.**

**Réf. : 776-2397. Format : 14 x 20. 592 pages. Prix : 68 € Parution : novembre 2005.**

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou dès parution  
XX

Retrouvez  
**LE LIVRE  
D'HISTOIRE**  
sur Internet...  
  
<http://www.histo.com>

*Bulletin  
de  
souscription*

**Le Livre d'histoire**

à retourner à : 17, rue de la Citadelle  
02250 Autremencourt  
Tél. 03 23 20 32 19



Parution novembre  
Réf. 776-2397

Nom .....

Adresse .....

.....

.....

**JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT**

Par chèque bancaire  Par C.C.P.  Par mandat  Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expirant le : | | | | | Téléphone (obligatoire) : | | | | | Signature :

Je commande « **CHALIGNY. SES SEIGNEURS, SON COMTÉ** » :

..... ex. au prix de **68 €**.....

**FRAIS DE PORT** : 1 ex. 5.50 € - 2 ex. 7 € - 3 ex. 8 €.....

*Je souhaite recevoir votre catalogue général 2006 (306 pages)  
– 2 374 titres disponibles – 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....*

Fait à ....., le.....

**TOTAL** :


**TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.**

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : **Le Livre d'histoire.**

*Histoire locale.* Feuille quotidienne gratuite d'information culturelle et publicitaire. Directeur de la publication : M.-G. Micberth. Rédaction : Annick Morel, François Richard. Reproduction strictement interdite. Dépôt légal à la date de parution. Imprimé en France.

Lettre numérique. RCS Lann C 413 203 234.